



Faculté des Humanités

Livret des études

Licence Mention Musicologie - Majeure 1^{ère} année



Groupe Arts

Année universitaire 2016-2017
Responsable de formation et de
diplôme : Denis Huneau

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	3
INFORMATIONS RELATIVES AUX LICENCES	6
ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE	13
CALENDRIER UNIVERSITAIRE	16
SEMESTRE 1	18
SEMESTRE 2	27
MINEURES	36

INFORMATIONS GENERALES

L'Université Catholique de l'Ouest est dirigée par **le Recteur Monsieur Dominique VERMERSCH**, assisté par Messieurs Laurent PERIDY et Olivier LE BERRE, vice-recteurs.

La Faculté des Humanités est l'une des 5 Facultés de l'Université Catholique de l'Ouest. Elle est dirigée par Yannick LE BOULICHAULT (doyen), assisté de Pierre BOUILLON (Secrétaire Général de Faculté), Daniel LÉVEQUE (vice-doyen chargé de la recherche et de l'innovation), et Sophie ROCH-VERAS (vice-doyenne chargée de la formation)

Depuis septembre 2014, la Faculté des Humanités de l'Université Catholique de l'Ouest se déploie sur cinq campus (Angers, Arradon, Guingamp, Laval, Papeete). Pour le campus d'Angers, la Faculté des Humanités correspond à la fusion de trois instituts, à savoir : l'IPLV, l'IALH et les formations en sciences de l'information et de la communication de l'ISCEA. En s'appuyant sur l'expertise professionnelle et l'héritage académique de ces trois Instituts, la Faculté des Humanités regroupe les formations d'arts plastiques, histoire, histoire de l'art, information-communication, langues, lettres et musique et musicologie afin d'ouvrir à l'interdisciplinarité, renforcer les dispositifs d'accompagnement de l'étudiant et mettre en œuvre des formations de qualité, reconnues par l'insertion professionnelle d'un important réseau d'anciens étudiants. Elle constitue la seule Faculté des Humanités sur le territoire national.

Elle propose des formations en licence et master :

- Licence d'Arts plastiques
- Licence d'Histoire de l'art
- Licence d'Histoire
- Licence de Lettres modernes
- Licence de Musicologie
- Licence d'Information-Communication
- Licence de LEA
- Licence de LLCE
- Master de Management des arts et de la culture
- Master d'Histoire, spécialité conflictualité et médiation
- Master LACISE
- Master LARISP
- Master FLE
- Master Traduction
- Master Titre RNCP Import-Export
- Master Communication publique
- Master Information-Communication

Chaque formation est placée sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignant(s).

Formation de licence	Responsable(s)
Licence d'Arts plastiques	Anne VINCENT
Licence d'Histoire de l'art	Pour l'ensemble du premier semestre, la responsabilité du diplôme est assurée par Marion DUQUERROY. Deuxième semestre : Nathalie LE LUEL. Responsabilité des études : L1, Maï LE GALLIC, L2 ou et L3, Marion DUQUERROY.
Licence d'Histoire Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Mathieu DUBOIS Thomas LANDEMAINE Emerik FLAMMENT Guy JAROUSSEAU
Licence de Lettres modernes	Anne PROUTEAU
Licence de Musicologie	Denis HUNEAU et Anne-Zoé RILLON-MARNE (année de L2)
Licence d'Information-Communication Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Magali PRODHOMME Thomas HOANG François FAYET Stéphane BLOCQUAUX
Licence de LEA Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Béatrice BOUVIER-LAFFITTE Marc MICHAUD Tanya WILLOTTE Anita LE COUEDIC
Licence de LLCE Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Yannick LE BOULICAUT Nora CARIOU Sylvie SHORT Hélène FAVREAU

Formation de master	Responsable(s)
Master de Management des arts et de la culture Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année	Patrick BARBIER Pierre GUEYDIER Catherine DELMAS
Master d'Histoire, spécialité conflictualité et médiation	Anne ROLLAND
Master LACISE Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de Formation	Gwénola SEBAUX Anne-Sophie ARRAITZ
Master LARISP Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de Formation	Gwénola SEBAUX Léo GABILLARD
Master FLE Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année	Anne PAUZET Florence PLESSIS Marie-Noëlle COCTON
Master Traduction Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année	David STAQUET Anita LE COUEDIC David STAQUET
Master Titre RNCP Import-Export	Anne-Sophie ARRAITZ
Master Communication publique	Amina LASFAR
Master Information-Communication	Mohand RENAI

Pour toute question (cours, orientation, parcours, examens, méthodologie...), l'étudiant s'adresse **prioritairement** au responsable du diplôme et de formation en Musicologie, Monsieur Denis HUNEAU. Il rencontre, sur demande et rendez-vous, son responsable lors d'une permanence prévue à cet effet.

Toute demande de rendez-vous auprès du responsable, Monsieur Denis HUNEAU, est effectuée par l'étudiant à la fin d'un cours ou par mail (denis.huneau@uco.fr).

INFORMATIONS RELATIVES AUX LICENCES

1 – Projet Professionnel de l'Etudiant

L'UCO propose dans tous les instituts, un dispositif intitulé « Projet Professionnel de l'Etudiant » (PPE) destiné à nourrir la réflexion de l'étudiant en licence sur les possibilités qui s'offrent à lui en termes professionnels, s'il ne s'est pas d'ores et déjà inscrit dans un parcours « Métiers de l'Enseignement ». L'objectif est de mettre en œuvre une dynamique, de donner une méthode permettant de rendre l'étudiant acteur de son orientation dans ses choix à venir.

Ce dispositif est mis en place par des enseignants des instituts et des conseillers d'orientation du SOI. Cet enseignement en licence 1^{ère} année se déroule sur l'ensemble des deux semestres.

Le PPE (Projet Professionnel de l'Etudiant) est validé au 2^{ème} semestre dans tous les parcours excepté les parcours « Métiers de l'Enseignement ».

2 – C2i

Dans le but de développer et valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur, le Ministère de l'Education Nationale a institué le Certificat Informatique et Internet, ou C2i.

L'Université Catholique de l'Ouest est reconnue depuis 2005 comme centre certificateur, c'est-à-dire habilitée à délivrer le C2i sous condition de succès à un certain nombre de tests théoriques et pratiques, selon un cahier des charges défini au niveau national par le ministère. Dans la suite de ce livret vous trouverez les informations relatives au C2i : formations, validations et finalement certification.

Pourquoi le C2i ?

Quelques chiffres

Entre 2001 et 2012, le nombre d'internautes (individus de plus de 11 ans) en France est passé de 11,9 millions à plus de 40 millions ; 58% des Français étaient internautes en 2007, ce chiffre a doublé en 2012. (Source : Médiamétrie.)

Un atout professionnel

Dans un curriculum vitæ, les termes de Toefl ou Toeic ont chassé les approximations de la rubrique « Langues » en termes de compétences linguistiques. Il en sera probablement de même pour le C2i niveau 1 (généraliste et transversal) et le C2i niveau 2 (rattaché à la spécificité numérique d'une profession) qui vont prendre place dans la rubrique « Informatique » du CV et feront partie demain des critères d'embauche des secteurs privé et public.

Un outil d'intégration

Outre l'atout professionnel majeur que représente le C2i, celui-ci participe à l'intégration de l'étudiant dans la vie numérique qui touche désormais tous les domaines de notre quotidien : gestion, consommation, loisirs, culture...

Une obligation pour les enseignants

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des équipements disponibles dans les établissements d'enseignement. Les instructions officielles et les nouveaux programmes prennent en compte cette évolution. Tout enseignant est désormais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques (Extrait du Bulletin Officiel de l'Education Nationale, mars 2004).

La conséquence de ce texte officiel est que vous devez être en possession des compétences du C2i niveau 1 pour pouvoir vous inscrire à une certification de niveau 2. Ceci sera notamment exigé pour intégrer les Masters d'enseignement (qui préparent au C2i niveau 2 « métier de l'enseignant »).

Depuis la rentrée 2007, le brevet informatique et internet (B2i) est devenu obligatoire pour obtenir le brevet des collèges. Mise en œuvre au sein des collèges depuis 2001, cette épreuve a fait l'objet d'une réévaluation par le ministère de l'Education nationale, qui a décidé de l'imposer aux collégiens, en plus de la moyenne obtenue entre les épreuves écrites de l'examen terminal et le contrôle continu.

Présentation du C2i niveau 1

Le niveau d'exigence applicable à tous les étudiants

Suite logique du B2i (Brevet informatique et internet), le C2i niveau 1 a pour objectif de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques. Enfin, il vise à établir

qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde des activités professionnelles à la fin de leur cursus.

Ainsi, le C2i niveau 1 atteste de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur : recherche, création, manipulation, gestion de l'information, récupération et traitement des données, gestion des données, sauvegarde, archivage et recherche de ses données, présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail, échange et communication à distance, production en situation de travail collaboratif, positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques...

Organisation du C2i

Le C2i est intégré à la Licence en UE et réparti sur les 2 semestres de L1.

Le référentiel des compétences est constitué de cinq domaines spécifiques au C2i niveau 1 :

- * Domaine D1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif
- * Domaine D2 : Être responsable à l'ère du numérique
- * Domaine D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
- * Domaine D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique
- * Domaine D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer.

Validation du C2i

Les validations seront effectuées sous forme de QCM, dossier et/ou contrôle des compétences sur poste (Dossier numérique de compétences à venir).

Chaque validation semestrielle vaudra pour l'UE C2i1 dans le cadre de la Licence.

Quant à l'obtention du C2i1, l'étudiant devra valider chacun des 5 domaines – en pratique et en QCM – sans compensation (ni entre pratique et QCM ni entre domaines).

Chaque domaine sera validé individuellement. Cette modalité de non compensation n'intervient pas pour obtenir le semestre de la licence.

L'étudiant pourrait donc être admis par compensation au semestre avec une note inférieure à 10 en informatique, mais ne le serait pas au C2i.

Le certificat est délivré sur compétences acquises mais sans notation.

3 – Examens

Les règles de validation et de compensation

Les enseignements de L1 sont validés par un contrôle continu qui peut prendre un certain nombre de formes selon le cours : évaluations en cours et/ou évaluations hors cours, ou encore dossier. Une absence à l'une des épreuves au sein d'une unité d'enseignement d'une session entraîne l'impossibilité d'obtenir l'UE associée et donc la validation du semestre et la délivrance éventuelle du diplôme à cette session.

Au **sein de chaque UE**, la compensation entre les notes obtenues aux différents éléments constitutifs de l'UE s'effectue sans note éliminatoire (sous réserve que l'ensemble des épreuves ait été subi). Toute UE où la moyenne (10/20) est obtenue est définitivement acquise.

Il y a une **compensation des UE à l'intérieur du semestre** si la moyenne au semestre est supérieure à 10/20. Les UE sont alors obtenues par compensation avec le nombre de crédits qui leur est associé. L'obtention de la moyenne générale pour les UE d'un même semestre implique, par compensation le cas échéant, l'acquisition définitive de toutes les UE de ce semestre. Toute UE obtenue, soit directement soit par compensation, est définitivement acquise avec les crédits qui s'y rapportent.

La compensation **s'effectue également par compensation annuelle**, les semestres d'une même année pouvant être validés dans leur totalité si la moyenne des deux atteint 10/20.

Dans le cas où le semestre n'est pas validé, toute UE non obtenue en première session doit être représentée obligatoirement en seconde session dans les disciplines dont la note est inférieure à 10/20. Les notes de seconde session remplacent obligatoirement les notes de première session.

Toute UE non obtenue à l'issue de la seconde session, soit directement, soit par compensation, et qui implique l'absence de validation d'un semestre doit être représentée intégralement au cours de l'année universitaire suivante dans le cadre des modalités ci-après définies relatives à la gestion des semestres en retard.

La gestion des semestres de retard

L'inscription universitaire annuelle peut être autorisée pour tout étudiant à qui ne manque que la validation d'un seul semestre de son cursus. La poursuite des études dans un nouveau semestre de l'année universitaire sera soumise à la vérification préalable du nombre de crédits acquis.

Dans l'hypothèse où un étudiant, en semestre 3 ou 5 du cursus, comptabiliserait à l'issue des sessions d'examen correspondantes, deux semestres de retard, il appartient au jury semestriel concerné, d'autoriser ou non, par décision expresse, l'inscription pédagogique au semestre 4 ou 6.

Il reviendra aux jurys des semestres considérés de subordonner leur validation à la vérification préalable de l'obtention minimale de l'un des deux semestres manquants, à l'issue de la deuxième session.

Si l'étudiant ne valide aucun des deux semestres qui lui manquent, il ne peut prétendre faire valider le semestre "suspendu", mais en conserve néanmoins l'éventuel bénéfice.

Au cours de l'année universitaire suivante, qui du fait de l'absence de validation de ces deux semestres sera celle d'un redoublement, l'obtention d'au moins un semestre, générera *de facto* la possible validation par le jury du semestre dit "suspendu".

Dans cette situation, compte tenu de son statut de redoublant, l'étudiant ne pourra pas s'engager dans le parcours de l'année universitaire suivante avant le terme de l'année en cours : il devra achever son année universitaire pour obtenir le deuxième semestre de l'année dont l'absence a conduit au redoublement afin d'utiliser pleinement cette année à l'acquisition totale du retard précédemment accumulé.

A l'issue de cette année supplémentaire d'études et en l'absence d'acquisition de ce semestre, l'inscription dans l'année supérieure du cursus sera à nouveau possible.

La composition du jury de licence Musicologie

Le jury de licence musique est arrêté par le Recteur d'Académie selon les modalités suivantes :

Pour chaque mention et année de formation, un jury rectoral annuel est composé d'un Président et d'un vice président (enseignant - chercheur d'une Université : professeur des Universités ou maître de conférences) et de l'ensemble des membres de jurys nommés sur chaque unité d'enseignement constitutive des semestres.

Ce jury valide définitivement l'année universitaire au vu des résultats de chaque semestre, examine les situations particulières qui lui sont soumises et arrête s'il y a lieu des dispositions spécifiques pouvant conduire à la validation des études liées à ces situations.

Il prononce l'acquisition du diplôme correspondant à l'année de formation considérée.

Le jury rectoral annuel par année de formation se décompose en jurys semestriels ou annuels placés sous l'autorité du Président et vice-président, obligatoirement membres de ces jurys intermédiaires, et réunissant les membres et eux seuls, nommés pour le dit semestre pour assurer les contrôles, des épreuves des unités d'enseignement constitutives. Ces jurys sont chargés de l'examen des résultats des étudiants en vue de la validation des unités d'enseignement et/ou de l'ensemble de celles-ci, soit directement, soit par compensation ; ils examinent s'il y a lieu les situations des candidats « en gestion de semestres en retard » notamment pour suspendre leur validation ou prononcer celle-ci.

La composition des jurys, tant annuelle que semestrielle comporte une représentation majoritaire des enseignants membres du Secteur public.

Les conditions de délivrance de la licence et des mentions

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir obtenu les 180 crédits correspondant aux semestres S1 à S6.

Pour l'attribution d'une mention au diplôme, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres S5 et S6 de la troisième année de licence.

Il n'y a pas de mention si la moyenne générale est inférieure à 12/20.

La mention est :

Assez bien de 12,00 à 13,99

Bien de 14,00 à 15,99

Très bien à partir de 16,00.

La délivrance des diplômes intermédiaires

Le libellé du DEUG est celui correspondant à la dénomination de la mention de la licence. Pour l'obtention du DEUG, l'étudiant doit avoir 120 crédits aux semestres S1 à S4. La mention au diplôme de DEUG est calculée sur les deux derniers semestres S3 et S4. Il n'y a pas de mention si la moyenne générale de L2 est inférieure à 12/20. Les étudiants qui ont validé 120 crédits sur les quatre premiers semestres se voient attribuer le DEUG de la mention de Licence pour laquelle ils ont pris une inscription. La mention est :

Assez bien de 12,00 à 13,99

Bien de 14,00 à 15,99

Très bien à partir de 16,00.

Le supplément au diplôme

Le supplément au diplôme comprend une description du parcours suivi par l'étudiant (UE et matières). En outre, sont précisés les enseignements suivis par l'étudiant en particulier : les langues, les outils informatiques tels que le C2i, les options spécifiques, les enseignements transversaux et la mobilité internationale (SUE).

Cas d'absence aux épreuves

Chaque absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu se traduit par une note de 0/20. Une justification (certificat médical, convocation administrative officielle, etc.) annulera cette épreuve pour l'étudiant qui ne pourra plus dès lors se reposer que sur la ou les évaluations restantes. Un étudiant ayant été absent à toutes les épreuves de

contrôle continu d'un enseignement sans justification se verra ajourné à la première session et devra se présenter à la seconde session soumise aux règles de compensation habituelles.

Conditions particulières

Des modalités particulières d'organisation des examens peuvent être mises en place pour les étudiants à régime d'études particuliers (sportif de haut niveau, salarié) ainsi que pour les étudiants présentant un handicap (selon les dispositions relatives aux candidats handicapés notamment en application du décret du 21 décembre 2005).

La demande accompagnée des pièces justificatives et d'un avis du Responsable Pédagogique de leur filière doit être formulée au Secrétariat Universitaire. Cette demande sera soumise à la validation du président de jury.

ORGANISATION DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

Le calendrier universitaire est arrêté dans le courant de l'année précédente et diffusé à la rentrée universitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire. Elles sont précisées dans ce livret dans chaque tableau de formation et après chaque présentation d'enseignement.

L'arrêté de nomination des jurys par niveau de formation est affiché pour communication de la composition des jurys aux étudiants préalablement au début des épreuves du premier semestre.

PREVENTION DES FRAUDES – PLAGIAT

La procédure disciplinaire est régie par les dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

Relève de la procédure disciplinaire, tout étudiant de l'UCO lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude, tentative de fraude ou plagiat, ou à l'occasion de son inscription dans l'établissement.

Définition fraude : est considéré comme fraude, tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e). Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Définition plagiat : le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément ou par négligence de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits.

A la rentrée universitaire, puis lors du dépôt de son mémoire ou de tous travaux « lourds » (selon l'institut), l'étudiant s'engage, par écrit, au respect de non-plagiat (cf. annexe « Charte de non plagiat »).

En cas de plagiat, le responsable dresse un procès-verbal qui sera adressé à la section disciplinaire dont relève l'UCO.

L'outil EPHORUS est à la disposition des enseignants qui déposent le fichier à vérifier : .txt, .doc, .pdf. Ce logiciel compare le contenu en le croisant avec des recherches internet et des bases propres. Un rapport est renvoyé (sous 30min) à l'enseignant lui indiquant le pourcentage de texte plagié et en colorant en rouge les parties du texte qui lui semblent plagiées ; c'est à l'enseignant d'interpréter toutes ces données pour conclure ou non d'un plagiat.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

- Le SU adresse à l'autorité compétente la demande de saisie de la section disciplinaire accompagnée des pièces suivantes :

- . Nom et prénom de l'étudiant
- . Date et lieu de naissance
- . Adresse postale
- . PV de constat de fraude ou de plagiat
- . Si fraude, photocopie de la copie d'examen
- . Si plagiat, logiciel ayant permis de constater le plagiat
- . Tout élément de preuve.

Dans l'attente de la section disciplinaire, le jury délibère normalement sur les résultats du candidat. Aucun relevé de notes n'est délivré avant que la section disciplinaire ne se soit prononcée et que le jury de délibération ait eu lieu. Un courrier est adressé à l'étudiant, l'informant que la réglementation oblige l'établissement à attendre la saisie de la section disciplinaire dont il fait l'objet, pour lui communiquer ses résultats, et l'invitant à participer à la 2ème session. En cas de refus de bénéficier de la 2ème session, l'étudiant doit en informer le Secrétariat Universitaire par courrier.

En cas de 2ème session, l'étudiant est donc convoqué à l'épreuve concernée par la suspicion de fraude ou de plagiat et à toutes les épreuves inférieures à 10 dans les UE non acquises (pas de compensation du semestre).

La section disciplinaire se prononce sur les sanctions suivantes après avoir permis au candidat de présenter sa défense :

1/ l'avertissement

2/ le blâme

3/ l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examens.

L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les 2 mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.

La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les instituts.

Conseil de régulation de l'UCO

Concernant les présomptions de fraude à l'inscription et/ou la contestation des résultats, il est proposé de mettre en place par l'UCO un **Conseil de régulation** composé du Vice-recteur chargé de la vie académique, du Responsable du Secrétariat Universitaire, du Directeur d'institut, du Responsable Pédagogique du diplôme concerné (d'un représentant étudiant à la demande du Conseil) qui fournira un avis au Recteur de l'UCO. Le Conseil de régulation rend compte au Président de jury s'agissant d'une contestation des résultats.

Résultats et délivrance des diplômes

La proclamation des résultats intervient à l'issue des délibérations des jurys par voie d'affichage. L'affichage des résultats concerne l'admission, ou l'ajournement à la seconde session ou définitif.

Les relevés de notes individuels sont ensuite envoyés par le Secrétariat Universitaire aux étudiants.

Dans tous les cas, la communication téléphonique des résultats est exclue.

Chaque étudiant a la possibilité de consulter ses copies selon les modalités clairement définies et affichées dans son institut.

Tout recours est à présenter par l'étudiant auprès du Président de jury, lequel en informe le Recteur de l'UCO et le Recteur d'Académie. Le Recteur de l'UCO saisit le conseil de régulation pour examen et avis.

La délivrance du diplôme national de licence, et de DEUG revêtu du visa du Recteur d'Académie, intervient dans un délai de six mois après la proclamation des résultats.

Les présentes dispositions sont applicables à tous les étudiants inscrits dans des formations relevant de la gestion des jurys rectoraux; elles ne sont pas applicables aux formations placées sous convention avec une Université, et qui sont régies par les dispositions définies après approbation des instances statutaires des établissements d'enseignement supérieur et dans le cadre des conventions conclues.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017

Premier Semestre

Lundi 5 septembre – 10 h 00	Rentrée des étudiants de Licence 1 – Amphi Bazin
Mardi 6 septembre – 13 h 30	Rentrée des étudiants de Licence 2 – Amphi Bazin
Lundi 12 septembre – 10 h 00	Rentrée des étudiants de Licence 3 – Amphi Bazin
Lundi 12 septembre	Rentrée des masters
Du 12 au 18 septembre	Inscription aux Ateliers Transversaux du premier semestre [tirage au sort 19 septembre]
Mercredi 21 septembre	De 18h à 19h, amphi Diès : « Conférence Bartok/Enesco » ; à partir de 20h, amphi Bazin, concert sur ces compositeurs.
Mardi 27 septembre	Début des cours des Ateliers Transversaux
Lundi 3 octobre - Après-midi	Rencontre au lycée Bergson avec la compositrice Chu Yi
Jeudi 6 octobre – Après-midi	Rentrée solennelle de l'UCO
Lundi 17 octobre au mercredi 19 octobre	Contrôles continus n° 1 en L1
Jeudi 20 et vendredi 21 octobre	Testez l'université
Du 27 octobre au 2 novembre inclus	Congés de Toussaint
Jeudi 17 novembre	Voyage « médiéval » des L1 Musicologie et Histoire de l'art
Du 28 novembre au 4 décembre	Inscription aux Ateliers Transversaux du second semestre [tirage au sort 5 décembre]
Jeudi 8 décembre	Messe et fête de l'UCO : les cours vaquent à 18h
Jeudi 1 ^{er} , vendredi 2, vendredi 9, lundi 12, mardi 13, mercredi 14 décembre	Contrôles continus n° 2 en L1
Du 17 décembre au 2 janvier inclus	Congés de Noël
Mardi 3 et mercredi 4 janvier	Oraux et révisions
Du jeudi 5 au samedi 14 janvier	Examens de Licence 2 et 3

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017

Second Semestre

Lundi 16 janvier	Rentrée du second semestre pour les L2 et L3
Samedi 28 janvier	Journée Portes ouvertes
Mardi 24 janvier	Début des cours des Ateliers transversaux
Mardi 7 et Mercredi 8 février	Journées professionnelles
Du 15 au 17 février	Contrôles continus n° 1 pour les L1
Du 18 au 25 février	Congés d'hiver ; MAIS début de stage pro pour les L2 (se poursuit la semaine suivante)
Du 27 février au 4 mars	Stages MEEF/Fape, L2 et L3
Samedi 4 mars	Journée Portes ouvertes
Vendredi 24 mars	Remise solennelle des diplômes
Du Samedi 8 au lundi 17 avril	Congés de printemps
25 et 26 avril, 2 et 3 mai	Contrôles continus n° 2 en L1
Jeudi 27 avril	Joutes interfacultés [les cours vaquent à partir de 12h30 et pour toute l'après-midi]
Vendredi 5 mai	Fin des cours + oraux L1
Samedi 6 mai	Session de remplacement L1
Du Mardi 9 au Samedi 20 mai	Examens semestre pairs L2 et L3 [jeudi 11 mai : début possible des stages L1]
Jeudi 25 mai à Dimanche 28 mai	Ascension et pont
Lundi 19 juin	Rattrapages ET/AT
Du Mardi 20 juin au Vendredi 30 juin inclus	Seconde session des semestres impairs et pairs en Licence

SEMESTRE 1

ORGANISATION GENERALE DU SEMESTRE 1

	Unité d'enseignement	Cours	T.D.	T.E.	Contrôle des connaissances	Coef.
1UE1	MAJEURE Histoire de la Musique et Analyse I	40			Contrôle continu	8 3
	Écriture et Formation musicale I	32			Contrôle continu	3
	Langue étrangère I	12			Contrôle continu	2
1UE2	MAJEURE Clavier et Formation vocale I		24		Contrôle continu	8 2
	Pratiques collectives I		12		Contrôle continu	2
	Chœur/Orchestre I		18		Contrôle continu	2
	Galerie sonore et Informatique musicale I		18		Contrôle continu	2
1UE3	MINEURE (Parcours-Type) au choix + UE4 <ul style="list-style-type: none"> • Culture et enjeux patrimoniaux • Droit • Économie, communication et management • Expériences plastiques et design graphique • Histoire de l'Art • Information et communication • Journalisme, multimédia et réseaux sociaux • Langues et cultures • Lettres • Musiques actuelles et paysages sonores • Philosophie • Sciences politiques • Sociétés, cultures et frontières européennes • Théâtre • Théologie et sciences religieuses 				Contrôle continu	4
1UE4	MINEURE (Parcours-Type) au choix +UE3 Idem UE3				Contrôle continu	4

1UE5	UE PREPRO PPE et C2i		24		Contrôle continu	4 2
	Méthodologie disciplinaire	12			Contrôle continu	2
1UE6	UE LIBRE (au choix)					2
	- Direction de chœur		12		Contrôle continu	
	- Direction d'orchestre		12		Contrôle continu	
	- Orchestration/Arrangement		12		Contrôle continu	
	- Atelier transversal		24		Contrôle continu	
	- Engagement personnel de l'étudiant		12		Contrôle continu	
	- Cours de prépa-concours		12		Contrôle continu	

Calendrier des examens

1^{re} session : Lundi 17 octobre au mercredi 19 octobre [CC1] ; puis jeudi 1^{er}, vendredi 2, vendredi 9, lundi 12, mardi 13, mercredi 14 décembre 2016 [CC2]
2^e session : du mardi 20 juin au vendredi 30 juin 2017

Calendrier de remise des dossiers (avec émargement obligatoire)

- Dossiers fondés sur le contrôle continu : pas de calendrier spécifique
- Dossiers fondés sur un travail personnel hors cours et TD : 1^{re} session : le lundi 12 décembre 2016 ; 2^e session : lundi 19 juin 2017

Modalités des examens

- Rappel : le semestre est acquis avec une note globale moyenne égale ou supérieure à 10.
- Si la moyenne de 10 n'est pas acquise en 1^{ère} session, le candidat repasse en seconde session uniquement les épreuves où il n'a pas obtenu la moyenne dans les UE non acquises. Il garde le bénéfice des UE où il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10. Les notes obtenues en seconde session (dans les UE non acquises) annulent et remplacent les notes obtenues en 1^{ère} session.
- Si, après la seconde session, la moyenne globale n'est pas acquise, l'étudiant est admis en semestre 3 s'il a acquis l'un de ses semestres et un certain nombre de crédits dans l'autre ; il devra valider l'année universitaire suivante les UE non acquises dans leur intégralité, selon le nouveau programme établi.
- S'il n'a acquis ni son semestre 1 ni son semestre 2, il doit redoubler. Il garde le bénéfice de toutes les UE acquises, mais doit repasser l'intégralité des UE non acquises, quelles que soient les notes obtenues au sein de ces UE.

Programme des Enseignements fondamentaux et méthodologiques

Semestre 1

1UE1

Histoire de la musique et Analyse I (cours panoramique)

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Histoire de la musique I

Cours : 20h.00

Professeur : Anne-Zoé RILLON-MARNE

Programme : Ce cours panoramique permet aux étudiants de fixer précisément dans leur esprit les différents enjeux de l'histoire de la musique des origines à nos jours, en abordant les périodes, compositeurs et styles majeurs de ce domaine.

Bibliographie sélective :

MASSIN, Jean et Brigitte, *Histoire de la musique occidentale*, col. Les Indispensables de la musique, Paris, Fayard, 1987.

<780.9 HIS>

MICHELS, Ulrich, *Guide illustré de la musique*, 2 vol., coll. Les Indispensables de la musique, Paris, Fayard, 1988.

<780.9 MIC>

WODON, Bernard, *Histoire de la musique*, coll. In extenso, Paris, Larousse, 2014.

Validation : 2 épreuves écrites (Durée : 4h.00). 2 ^e session : épreuve écrite (Durée : 4h.00).
--

• Analyse I

Cours : 20h.00

Professeur : Joël BODEREAU

Programme : Ce cours est une première approche de l'analyse musicale, traversant les siècles, et donnant à l'étudiant le vocabulaire technique fondamental lui permettant ensuite, au fil des semestres, une analyse plus fine des œuvres dans le cadre de l'étude précise d'une période.

Bibliographie sélective :

ABROMONT, Claude et MONTALEMBERT, Eugène de, *Guide des FORMES de la musique occidentale*, éd. Fayard – Lemoine

<781.8 ABR>

ABROMONT Claude, *Petit précis du commentaire d'écoute*, éd. Fayard

<781.424 ABR>

Validation : 2 épreuves écrites (Durée : 2h.00). 2 ^e session : épreuves écrite (Durée : 2h.00).

Écriture et Formation musicale I

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Écriture I

T.D. : 20h.00

Professeur : Denis HUNEAU

Programme : accords de quinte et de sixte.

Ouvrage à acquérir :

Traité d'harmonie en 20 leçons, Yvonne Desportes, éd. Billaudot.

Validation : évaluations en cours et épreuve écrite (Durée : 4h.00).
2^e session : épreuve écrite (Durée 2h.00).

• Formation musicale I

T.D. : 12h.00

Professeurs du C.R.R.

Programme : formation adaptée selon le niveau acquis par l'étudiant.

Validation apparaissant sous la notion de dossier selon la situation de l'étudiant.

- 1) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Diplôme d'Etudes Musicales (d'un C.R.R. ou d'un C.R.D.) - Note acquise.
- 2) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Certificat d'Etudes Musicales en formation musicale - Note acquise.
- 3) validations organisées par le C.R.R.

Langue étrangère I

Cours : 12h.00

Professeurs : Anglais (Dominic Savage) ; espagnol et allemand, organisation Faculté

Programme : Le cours d'anglais est spécifiquement dédié aux musiciens, par un enseignant à la fois bilingue, musicien, et traducteur dans le monde artistique.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

1UE2

Clavier et Formation vocale I

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Clavier I

T.D. : 12h.00

Professeur : Greg TIBURCE

Programme : L'objectif de ce cours est de permettre à l'étudiant d'appréhender l'instrument clavier afin d'accompagner harmoniquement des pièces de styles différents. Il acquerra les techniques de la basse chiffrée (accords de quinte et de sixte), la notation anglo-saxonne (accords majeurs et mineurs), ainsi que tous les éléments de base théoriques et pianistiques

nécessaires non seulement pour l'accompagnement au clavier mais aussi pour l'ensemble de la pratique musicale tout au long de la licence.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session, oral.

• Formation vocale I

T.D. : 12h.00

Professeur : Émilie HUSSON

Programme : Il s'agira d'explorer son propre instrument vocal et d'en découvrir les potentialités. À travers un répertoire collectif et individuel seront abordées les bases de la technique vocale, aussi bien pour la voix chantée que parlée.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session : oral.

Pratiques collectives I

T.D. : 12h.00

Professeur : Jean-Yves CHEVALIER

Programme : Mise en place de deux morceaux minimums de style différent en petits groupes.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session : oral.

Chœur/Orchestre I

T.D. : 18h.00

Au choix :

- Chœur de l'UCO – voix mixtes

Professeur : Pierre DI MEGLIO

N.B. Seul le Chœur de l'UCO fait l'objet d'une évaluation. La participation au Jeune Chœur est laissée libre pour les étudiants qui le souhaitent, sous réserve de compatibilité horaire, sans faire l'objet d'une évaluation.

- Orchestre Universitaire

Professeur : Olivier VILLERET

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

Galerie sonore et Informatique musicale I

Ce cours est subdivisé en deux parties suivies conjointement :

• Galerie sonore I

T.D. : 6h.00

Professeurs : enseignants de la Galerie Sonore

Programme : Gamelan. Cours dispensé dans la contonuité des deux semestres

Validation : évaluations en cours (dont fin dernier cours). 2^e session : oral.

• Informatique musicale I

T.D. : 12h.00

Professeur : Jean GROYER

Programme : Axé sur un projet pédagogique construit en cours, les étudiants devront utiliser les ressources liées à l'informatique musicale pour mener à bien leurs projets.

Validation : évaluations en cours et épreuve finale (CC1 et CC2).
2^e session : oral.

1UE3

MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

1UE4

MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

1UE5

Projet Professionnel de l'Etudiant (PPE)

TD : 10h

Coordination : Isabelle de Villars

Programme : Identifier et explorer des domaines d'activités professionnelles. Rencontrer des professionnels. Comparer les informations recueillies sur les métiers avec les réalités du milieu professionnel. Restituer et présenter les résultats de son travail d'investigation.

Validation : dossier et oral

C2i

L'étudiant valide au cours de sa première année de licence les différents modules indiqués au numéro 2 des « Informations relatives aux licences ».

Méthodologie disciplinaire

T.D. : 12h

Professeur : Denis HUNEAU

Programme : initiation aux techniques d'information et de documentation – méthodologie en expression écrite. Normes universitaires.

Validation : dossier et oral. 2^e session : dossier.

1UE6

L'étudiant choisit une matière parmi les propositions suivantes :

• Direction de chœur

T.D. : 12h.00

Professeur : Pierre-Louis BONAMY

Programme : Cours commun avec les L2 et les L3. Travail technique et musical en situation ; gestique ; technique de répétition adaptée à tous les publics; préparation à l'examen ; culture choral et technique vocale adaptée au chœur. Un étudiants devra avoir suivi ce cours sur au moins 2 semestres durant sa licence.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

• Direction d'orchestre

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Répétitions le samedi de 9h30 à 12h30.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

• Orchestration/Arrangement

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Séances à définir avec l'étudiant.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

• Atelier transversal

Cours : 24h.00

Professeur : Selon l'AT

Programme : Selon l'AT. Voir choix proposé chaque semestre. ATTENTION : seuls ceux qui n'ont pas cours de FM le mardi soir, par exemple s'ils sont dans un niveau assez élevé ou ont terminé leur cursus de Conservatoire, peuvent prétendre à suivre un Atelier transversal.

Validation : Selon l'AT. 2^e session : Selon l'AT.

• Engagement personnel de l'étudiant

Cours : variable.

Professeur : variable.

Programme : Les étudiants peuvent proposer un projet d'engagement personnel, associatif, culturel, etc., qui devra cependant être validé avant inscription dans ce module.

Validation : Variable. 2^e session : Variable.

• **Cours de prépa-concours**

Cours : 12h.00

Professeur : Selon la prépa-concours

Programme : Selon la prépa-concours (voir documents spécifiques).

Validation : Selon la prépa-concours. 2^e session : Selon la prépa-concours.

SEMESTRE 2

ORGANISATION GENERALE DU SEMESTRE 2

	Unité d'enseignement	Cours	T.D.	T.E.	Contrôle des connaissances	Coef.
1UE1	MAJEURE Histoire de la Musique et Analyse II	40			Contrôle continu	8 3
	Écriture et Formation musicale II	32			Contrôle continu	3
	Langue étrangère II	12			Contrôle continu	2
1UE2	MAJEURE Clavier et Formation vocale I		24		Contrôle continu	8 2
	Pratiques collectives II		12		Contrôle continu	2
	Chœur/Orchestre II		18		Contrôle continu	2
	Galerie sonore et Informatique musicale II		18		Contrôle continu	2
1UE3	MINEURE (Parcours-Type) au choix + UE4 <ul style="list-style-type: none"> • Culture et enjeux patrimoniaux • Droit • Économie, communication et management • Expériences plastiques et design graphique • Histoire de l'Art • Information et communication • Journalisme, multimédia et réseaux sociaux • Langues et cultures • Lettres • Musiques actuelles et paysages sonores • Philosophie • Sciences politiques • Sociétés, cultures et frontières européennes • Théâtre • Théologie et sciences religieuses 				Contrôle continu	4
1UE4	MINEURE (Parcours-Type) au choix +UE3 Idem UE3				Contrôle continu	4

1UE5	UE PREPRO PPE et C2i		24		Contrôle continu	4 2
	Méthodologie du travail universitaire	12			Contrôle continu	2
1UE6	UE LIBRE (au choix)					2
	- Direction de chœur		12		Contrôle continu	
	- Direction d'orchestre		12		Contrôle continu	
	- Orchestration/Arrangement		24		Contrôle continu	
	- Atelier transversal		12		Contrôle continu	
	- Engagement personnel de l'étudiant		12		Contrôle continu	
	- Cours de prépa-concours		12		Contrôle continu	

Calendrier des examens

1^{re} session : Du 15 au 17 février [CC1] ; puis 25 et 26 avril, 2 et 3 mai 2017

2^e session : du mardi 20 juin au vendredi 30 juin 2017

Calendrier de remise des dossiers (avec émargement obligatoire)

- Dossiers fondés sur le contrôle continu : pas de calendrier spécifique
- Dossiers fondés sur un travail personnel hors cours et T.D. : 1^{re} session : mardi 2 mai 2017 – 2^e session : lundi 19 juin 2017

Modalités des examens

Rappel : le semestre est acquis avec une note globale moyenne égale ou supérieure à 10.

- Si la moyenne de 10 n'est pas acquise en 1^{ère} session, le candidat repasse en seconde session uniquement les épreuves où il n'a pas obtenu la moyenne dans les UE non acquises. Il garde le bénéfice des UE où il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10. Les notes obtenues en seconde session (dans les UE non acquises) annulent et remplacent les notes obtenues en 1^{ère} session.
- Si, après la seconde session, la moyenne globale n'est pas acquise, l'étudiant est admis en semestre 3 s'il a acquis son semestre 2 ; il devra valider l'année universitaire suivante les UE non acquises dans leur intégralité, selon le nouveau programme établi.
- S'il n'a acquis ni son semestre 1 ni son semestre 2, il doit redoubler. Il garde le bénéfice de toutes les UE acquises, mais doit repasser l'intégralité des UE non acquises, quelles que soient les notes obtenues au sein de ces UE.

Programme des Enseignements fondamentaux et méthodologiques

Semestre 2

2UE 1

Histoire de la musique et Analyse II

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Histoire de la musique II (Moyen-Âge et Renaissance)

Cours : 20h.00

Professeurs : Anne-Zoé RILLON-MARNE

Programme : évolution des pratiques musicales, du plain-chant à la fin du XVI^e siècle, la musique dans la culture du Moyen Âge et de la Renaissance. Le cours s'appuie sur la chronologie des répertoires et leurs spécificités en termes de création (processus, techniques de composition), de transmission (les manuscrits, la notation), d'interprétation (les conditions sociales du musicien) et de réception.

Bibliographie générale :

Atlas, Allan W., *La musique de la Renaissance en Europe (1400-1600)*, Brepols, 2012 (traduction française).

<780.902 4 ATL>

Coeurdevey, Annie, *Histoire du langage musical occidental*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1998.

<780.9 COE>

Colette, Marie Noëlle, Popin, Marielle et Vendrix, Philippe, *Histoire de la notation du Moyen Âge à la Renaissance*, Paris, Minerve, 2003.

<780.148 09 COL>

Cullin, Olivier, *Brève histoire de la musique au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2002.

<780.902 CUL>

Cullin, Olivier, *L'image musique*, Paris, Fayard, 2006.

<780.148 09 CUL>

Delumeau, Jean, *La civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, 1984.

<940.21 DEL>

Everist, Mark, *The Cambridge Companion to Medieval Music*, Cambridge University Press, 2011.

Fenlon, Ian (éd.), *The Renaissance. From the 1470s to the 16th Century, Man and Music*, Londres, Macmillan, 1989.

<780.902 4 MAN>

Ferrand, Françoise (dir.), *Guide de la musique du Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1999.

<780.902 GUI>

Ferrand, Françoise (dir.), *Guide de la musique de la Renaissance*, Paris, Fayard, 2011.

<780.903 1 GUI>

Gagnepain, Bernard, *Histoire de la musique au Moyen Âge*, vol. 2, XIIe-XIVe s., Paris, Seuil. « solfège », 1996.

<780.902 GAG>

Gauvard, Claude, *La France au Moyen Âge du Ve au XVIe siècle*, Paris, PUF « Quadrige », rééd. 2007.

<944.01 GAU>

Handy, Isabelle, *Histoire de la musique au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, Ellipses, 2009.

<780.902 HAN>

Hoppin, Richard, *La Musique au Moyen Âge*, 2 vol., Liège, Mardaga, 1991.

<780.902 HOP>

Le Vot, Gérard, *Vocabulaire de la musique médiévale*, Paris Minerve, 2001.

<780.902 03 LEV>

McKinnon, James (éd.), *Antiquity and the Middle Ages. From Ancient Greece to the 15th Century, Man and Music*, Londres, Macmillan, 1990.

<780.9 MAN>

Minazzo, Vera (dir.), *La musique au Moyen Âge*, Cnrs éditions, Paris, 2011.

<780.902 MUS>

Polo de Beaulieu, Marie Anne, *La France au Moyen Âge*, Guide Belles Lettres des civilisations, Paris, 202.

Vendrix, Philippe, *La musique à la Renaissance*, Paris, PUF « Que sais-je? », 1999, Paris, Minerve, 2003.

<780.903 1 VEN>

CD : *Les Très Riches Heures du Moyen Âge - A Medieval Journey*, édité par Harmonia Mundi (Numéro de catalogue HMX 290649.54), anthologie couvrant tout le programme (A.T.)

<CD Moyen Age coffret>

Validation : 2 épreuves écrites (Durée : 4h.00). 2e session : épreuve écrite (Durée 4h.00).

• Analyse II (Moyen-Âge et Renaissance)

Cours : 20h.00

Professeurs : Anne-Zoé RILLON-MARNE

Programme : évolution du langage musical par l'analyse d'œuvres représentatives des pratiques du chant grégorien à la fin de la Renaissance. Le travail vise à mettre en relief les caractéristiques propres à chaque répertoire, en se questionnant sur la modalité, la notion de phrase musicale (et notamment les cadences), le rapport du texte et de la musique, les formes, les différentes techniques de composition.

COEURDEVEY, Annie, *Histoire du langage musical occidental*, coll. Que sais-je ?, n° 3191, Presses Universitaires de France, Paris, 1999 (téléchargeable sur le site PLM : www.plm.paris)

sorbonne.fr/IMG/pdf/ACLangage_Musical_1.pdf)
<780.9 COE>

Validation : 2 épreuves écrites (Durée : 2h.00). 2e session : épreuve écrite (Durée : 2h.00).

Écriture et Formation musicale II

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Écriture II

T.D. : 20h.00

Professeur : Denis HUNEAU

Programme : accord de quarte & sixte et modulations

Ouvrage à acquérir : *Traité d'harmonie en 20 leçons*, Yvonne Desportes, éd. Billaudot.

Validation : évaluations en cours et épreuve écrite (Durée : 4h.00). 2e session : épreuve écrite (Durée 2h.00).

• Formation musicale II

T.D. : 12h.00

Professeurs du C.R.R.

Programme : formation adaptée selon le niveau acquis par l'étudiant.

Validation apparaissant sous la notion de dossier selon la situation de l'étudiant.

1) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Diplôme d'Etudes Musicales (d'un C.R.R. ou d'un C.R.D.) - Note acquise.

2) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Certificat d'Etudes Musicales en formation musicale - Note acquise.

3) validations organisées par le C.R.R.

Langue étrangère II

Cours : 12h.00

Professeurs : Anglais (Dominic Savage) ; espagnol et allemand, organisation Faculté

Programme : Le cours d'anglais est spécifiquement dédié aux musiciens, par un enseignant à la fois bilingue, musicien, et traducteur dans le monde artistique.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

2UE 2

Clavier et Formation vocale II

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Clavier II

T.D. : 12h.00

Professeur : Greg TIBURCE

Programme : L'objectif de ce cours est de permettre à l'étudiant d'accompagner harmoniquement au clavier des pièces de styles différents. Dans la continuité des notions apprises au premier semestre, l'objectif sera d'acquérir les techniques de la basse chiffrée (accords de quarte et sixte), la notation anglo-saxonne (accords de septième), ainsi que tous les éléments de base théoriques et pianistiques nécessaires non seulement pour l'accompagnement au clavier mais aussi pour l'ensemble de la pratique musicale tout au long de la licence.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session, oral.

• Formation vocale II

T.D. : 12h.00

Professeur : Émilie Husson

Programme : Approfondissement du premier semestre.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session : oral.

Pratiques collectives II

T. D. : 12h.00

Professeur : Jean-Yves CHEVALIER

Programme : Mise en place de deux morceaux minimums de style différent en petits groupes.

Validation : évaluations en cours et épreuve finale (oral). 2^e session : oral.

Chœur/Orchestre II

T.D. : 18h.00

Au choix :

- Chœur de l'UCO – voix mixtes

Professeur : Pierre DI MEGLIO

N.B. Seul le Chœur de l'UCO fait l'objet d'une évaluation. La participation au Jeune Chœur est laissée libre pour les étudiants qui le souhaitent, sous réserve de compatibilité horaire, sans faire l'objet d'une évaluation.

- Orchestre Universitaire

Professeur : Olivier VILLERET

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

Galerie sonore et Informatique musicale II

Ce cours est subdivisé en deux parties suivies conjointement :

• Galerie sonore II

T.D. : 6h.00

Professeurs : enseignants de la Galerie Sonore

Programme : Gamelan. Cours dans la continuité du semestre précédent.

Validation : évaluations en cours (dont fin dernier cours). 2^e session : oral.

• Informatique musicale II

T. D. : 12h.00

Professeur : Jean GROYER

Programme : Les élèves utiliseront le logiciel *Finale* afin de réaliser un projet personnel. Ce semestre sera l'occasion de mélanger leurs compétences musicales avec l'outil informatique.

Validation : évaluations en cours et épreuve finale. 2^e session : oral.

2UE 3 MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

2UE4 MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

2UE5

Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE)

Coordination : Isabelle de Villars

Programme : recherche et préparation au stage

Stage d'une durée minimum de deux semaines en continu pendant la période allant de la date de la fin des cours (mi-mai) à celle de la rentrée de deuxième année en septembre.

Il s'agit d'un stage d'observation participante qui doit permettre de découvrir une profession et un secteur d'activité en lien avec le projet professionnel de l'étudiant et les secteurs d'activité liés à la formation.

Validation : Oral en 2 ^{ème} année

C2i

L'étudiant valide au cours de sa première année de licence les différents modules indiqués au numéro 3 des « Informations relatives aux licences ».

Méthodologie du travail universitaire

T.D. : 12h.00

Professeurs : Coordination Faculté

Programme : Selon le module choisi

Validation : contrôle continu. 2 ^e session : dossier.
--

2UE6

L'étudiant choisit une matière parmi les propositions suivantes :

• Direction de chœur

T.D. : 12h.00

Professeur : Pierre-Louis BONAMY

Programme : Cours commun avec les L2 et les L3. Travail technique et musical en situation ; gestique ; technique de répétition adaptée à tous les publics; préparation à l'examen ; culture choral et technique vocale adaptée au chœur. Un étudiants devra avoir suivi ce cours sur au moins 2 semestres durant sa licence.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

• **Direction d'orchestre**

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Répétitions le samedi de 9h30 à 12h30.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

• **Orchestration/Arrangement**

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Séances à définir avec l'étudiant.

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

• **Atelier transversal**

Cours : 24h.00

Professeur : Selon l'AT

Programme : Selon l'AT. Voir choix proposé chaque semestre. ATTENTION : seuls ceux qui n'ont pas cours de FM le mardi soir, par exemple s'ils sont dans un niveau assez élevé ou ont terminé leur cursus de Conservatoire, peuvent prétendre à suivre un Atelier transversal.

Validation : Selon l'AT. 2^e session : Selon l'AT.

• **Engagement personnel de l'étudiant**

Cours : variable.

Professeur : variable.

Programme : Les étudiants peuvent proposer un projet d'engagement personnel, associatif, culturel, etc., qui devra cependant être validé avant inscription dans ce module.

Validation : Variable. 2^e session : Variable.

• **Cours de prépa-concours**

Cours : 12h.00

Professeur : Selon la prépa-concours

Programme : Selon la prépa-concours (voir documents spécifiques).

Validation : Selon la prépa-concours. 2^e session : Selon la prépa-concours.

MINEURES

La Faculté propose un vaste choix de mineures permettant à l'étudiant de personnaliser son parcours. Cette mineure occupe les UE 3 et 4 du semestre donné. Un étudiant peut changer de mineure d'un semestre à l'autre et peut même, en L1, basculer en mi-année d'une mineure vers la majeure correspondante, après étude de son dossier. L'étudiant doit pour ce faire contacter un mois avant la fin du semestre le responsable de formation de la licence actuellement suivie.

Les mineures sont les suivantes, avec le nom de leur responsable :

- **Culture et enjeux patrimoniaux** : Maï LeGallic
- **Droit** : Léo Gabillard
- **Économie, communication et management** : Catherine Delmas
- **Expériences plastiques et design graphique** : Anne Vincent
- **Histoire de l'Art** : Nathalie Le Luel
- **Information et communication** : Amina Lasfar
- **Journalisme, multimédia et réseaux sociaux** : Magali Prodhomme
- **Langues et cultures** : Annie Birks
- **Lettres** : Anne Prouteau
- **Musiques actuelles et paysages sonores** : Denis Huneau
- **Philosophie** : *cf. Faculté de Théologie*
- **Sciences politiques** : Pierre Leroux
- **Sociétés, cultures et frontières européennes** : Gwénola Sebaux
- **Théâtre** : Thomas Landemaine
- **Théologie et sciences religieuses** : *cf. Faculté de Théologie*

Pour tous les détails, se reporter au(x) livret(s) spécifique(s) de présentation des mineures.

Contacts

Responsable de formation et diplôme : denis.huneau@uco.fr

Bureau : R420 (bâtiment Rabelais)

Permanence : voir affichage sur la porte

Accueil de la Faculté des Humanités : dans le bâtiment Bazin, 5^e étage

Horaires d'ouverture : voir affichage sur les portes des bureaux concernés